

Le CNRS mis en danger par le gouvernement

La loi programme sur la recherche, qui va être votée par l'Assemblée nationale à la mi-février, change fondamentalement le système de recherche français. On passe d'une culture de financement de la recherche par des organismes à celle du financement par projets. La mise en place début 2005 de l'agence nationale de la recherche (ANR) a principalement pour objectif de permettre au gouvernement de piloter la recherche française. La future agence de l'évaluation de la recherche, rebaptisée par le Sénat « Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur » (AERES), a pour objectif de dessaisir le Comité national de la recherche scientifique et les instances équivalentes des autres EPST, au profit d'une instance totalement contrôlée par le gouvernement. Enfin, le projet de réforme du CNRS, qui se place uniquement sur le plan managérial, ne répond pas aux enjeux auxquels est confronté actuellement le Centre. Pendant deux ans, le gouvernement pouvait intervenir directement *via* ses 3 représentants au conseil d'administration qui est l'organe délibératif du CNRS. Il ne l'a pas fait et, de fait, a soutenu la réforme de Larrouturou. Il a pris prétexte de la démission du président pour limoger le directeur général. L'avenir du CNRS ne dépend pas uniquement de son organisation administrative. Il est tributaire du rôle que veut lui faire jouer le gouvernement dans la recherche française. Aujourd'hui, la loi programme sur la recherche ne met pas les organismes au centre du dispositif. Pour sauver le CNRS, ce n'est pas les hommes à sa tête qu'il faut changer mais la loi que met en place le gouvernement.

Par Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS-FSU

Lors du conseil d'administration du 19 mai 2005, qui a voté la réforme présentée par le directeur général (13 pour, 5 contre, 2 blanc, 1 refus de vote), les 3 représentants du gouvernement ont soutenu le directeur général. Pourquoi procéder à son limogeage 8 mois après ? Le gouvernement manque de courage politique. Si ses représentants s'étaient opposés, lors de ce conseil d'administration, à la réforme du CNRS, l'organisme aurait été moins déstabilisé.

Catherine Bréchnignac vient d'être nommée présidente du CNRS par le Conseil des ministres de ce mercredi. Nous avons apprécié son action lorsqu'elle a été directrice générale de l'organisme de 1997 à 2000. Elle s'était investie dans la défense du Comité national contre Claude Allègre.

Le nouveau directeur général devrait être désigné lors d'un prochain Conseil des ministres. Selon nos informations, le président serait bien le « patron » du directeur général. Entre temps, Larrouturou assurera l'intérim.

Le CNRS pâtit d'un sous-financement. En 2006, le soutien de base aux laboratoires ne représentera que 168 millions d'euros (M€) : +3,5% par rapport à 2005. En fait, seul le département des sciences de la vie voit ses moyens croître de façon significative (+11 %). Tous les autres départements ainsi que l'INSU et l'IN2P3 ont des moyens, en euros constants, qui diminuent.

Par contre, les financements des unités *via* les contrats de recherche sont en très forte augmentation.

Ils devraient s'élever, en 2006, à 273 M€ contre 167 dans le budget primitif de 2005. Les 106 M€ supplémentaires (+64 %) proviennent principalement de l'ANR (76 M€). Les contrats de recherche sont à 90 % d'origine publique ou parapublique. Seule une petite partie (26M€) est financée par les entreprises. Le CNRS n'a aucun rôle dans le choix de ces contrats pour lesquels il est uniquement gestionnaire. Le CNRS a donc une action mineure sur le financement des recherches faites dans ses laboratoires.

Par contre, il intervient dans l'affectation des personnels qu'il recrute chaque année (416 chercheurs et 566 ITA en 2006). Mais l'accroissement important des CDD recrutés *via* l'ANR (environ 3000 en 2006) marginalise le rôle du CNRS sur l'orientation de l'emploi scientifique.

Le CNRS va aussi perdre son instance d'évaluation, le Comité national de la recherche scientifique, au profit d'une instance gouvernementale l'AERES. La limitation de l'action du Comité national aux seules carrières des chercheurs affaiblit énormément l'organisme.

Nous pensons que le CNRS, moyennant un certain nombre de réformes partagées par l'ensemble des personnels, doit continuer à jouer un rôle majeur dans le système de recherche français. Mais le gouvernement doit être clair sur ce point. Il doit laisser à la nouvelle présidente et au nouveau directeur général le temps de présenter au conseil d'administration leur projet de politique scientifique. Mais il faut faire vite.